

ANNEXE:

Mention d'information sur le site internet **Traitement de données à caractère personnel**

Principe et cadre juridique

La section des activités et professions réglementées du Finistère collecte et traite les données personnelles des professionnels dans le cadre de la délivrance des documents sollicités pour les activités et professions réglementées (arrêtés préfectoraux, cartes ou récépissés) dans le respect des réglementations européennes et françaises qui lui sont applicables :

- le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen du 27 avril 2016 ;
- la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (« loi informatique et libertés »), modifiée.

Responsable du traitement

Le préfet du Finistère.

Les finalités du traitement

Le traitement a pour finalité de collecter les données du professionnel de manière dématérialisée afin de faciliter le traitement de son dossier et de pouvoir lui fournir les documents sollicités dans le cadre des activités et professions réglementées, dans un délai réglementaire.

La base juridique du traitement

Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement (Article 6, alinéa 1.e du règlement général pour la protection des données à caractère personnel – RGPD).

Les personnes concernées

Les personnes concernées par le présent traitement sont les professionnels exerçant une activité ou une profession réglementée dans le Finistère.

Les données collectées

Les données collectées sont :

- a) L'état civil;
- b) Les coordonnées de l'utilisateur ou du professionnel;
- c) Les informations relatives à l'entreprise;
- d) tous justificatifs nécessaires à la validation réglementaire du dossier;

Origine des données personnelles collectées

Les données personnelles sont collectées directement auprès du professionnel qui remplit le formulaire sur le site « Démarches-simplifiées.fr ».

Caractère obligatoire du recueil des données

Le recueil des données est indispensable pour la délivrance de l'arrêté, de la carte ou du récépissé sollicité.

Les destinataires des données

Les destinataires de tout ou partie des données sont les agents de la section des activités et professions réglementées du Finistère, ainsi que la direction interministérielle du numérique pour le formulaire "Démarches-simplifiées".

Prise de décision automatisée

Le traitement ne fait l'objet d'aucune prise de décision automatisée.

La durée de conservation des données

Les données collectées sont conservées 25 mois dans démarches simplifiées et sont ensuite supprimées.

Sécurité des données

Les données personnelles recueillies sont traitées selon des protocoles sécurisés, conformément à la politique de sécurité des systèmes d'information de l'État (PSSIE).

Droits des usagers

Conformément au cadre juridique en vigueur, les usagers disposent des droits d'accès, de rectification, d'effacement de leurs données personnelles, ainsi que du droit d'opposition au traitement de ces données pour des raisons tenant à leur situation particulière.

Pour toute information ou exercice de leurs droits, les usagers peuvent s'adresser par courrier à : Monsieur le préfet – Préfecture du Finistère – 42 boulevard Duplex,
29 320 QUIMPER Cedex

ou par courriel à : prefecture@finistere.gouv.fr

Réclamation

Ce traitement de données à caractère personnel est contrôlé par le délégué à la protection des données du ministère de l'intérieur :

Délégué ministériel à la protection des données – ministère de l'intérieur – Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08.

Pour toute réclamation, il convient de s'adresser à la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :

- en ligne : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>
- ou par écrit : CNIL - 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07